



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1997/L.13
20 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de rapport

1. L'Administrateur a présenté son rapport au Conseil économique et social (DP/1997/15), soulignant la grande importance qu'il attachait à l'examen de ce point. Le rapport suivait la présentation commune convenue avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, il portait sur la suite donnée à quatre résolutions de l'Assemblée générale, apparentées mais distinctes, et il tenait compte des recommandations et observations faites par le Conseil d'administration à propos du rapport de l'année précédente.

2. L'Administrateur a noté que la question de la suite à donner à la résolution 1996/42 du Conseil économique et social était directement liée à celle de l'application des résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale. En sa qualité d'Administrateur, il présidait le Comité exécutif du Groupe des activités opérationnelles de développement, l'un des quatre groupes créés par le Secrétaire général. À ce titre, il avait donné la priorité à l'application de la résolution 50/120 et à la mise en oeuvre du "premier volet" du programme général de réforme adopté par le Secrétaire général. Le Comité exécutif, qui se réunissait une fois par mois, visait à renforcer le système des coordonnateurs résidents, à promouvoir l'utilisation de locaux et de services communs et à formuler un cadre pour l'assistance au développement. Le 8 avril 1997, le Comité exécutif avait décidé de maintenir les arrangements actuellement en vigueur concernant le système des coordonnateurs résidents, dans lequel le PNUD jouait un rôle directeur, étant entendu que des améliorations majeures seraient apportées à son fonctionnement. L'Administrateur a ensuite décrit plusieurs aspects du système des coordonnateurs résidents qui seraient examinés par le Comité exécutif et il a précisé les avantages comparatifs dont bénéficiait le PNUD pour diriger ce système. Le rôle joué par l'Administrateur en tant que Président du Comité exécutif du Groupe des activités opérationnelles de développement allait de pair avec le rôle joué par le PNUD pour diriger le système des coordonnateurs résidents au niveau des pays. Le Groupe avait abordé la question des locaux et services communs ainsi que la question d'un cadre de coopération pour le développement. Le Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies, qui l'aidait à exercer ses fonctions de Président du

Comité exécutif, serait renforcé par le détachement de membres du personnel du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

3. L'Administrateur a évoqué les travaux de groupes interinstitutions mis en place par le Comité administratif de coordination (CAC) afin de constituer un cadre intégré de suivi des grandes conférences des Nations Unies – l'un des meilleurs exemples de coopération à l'échelle du système. Le Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) du CAC allaient organiser un colloque sur le suivi des conférences à l'automne 1997, au Centre de Turin, avant que le CAC ne reprenne l'examen de la question à sa deuxième session de 1997. L'Administrateur souhaitait que soient rationalisées l'action des groupes interinstitutions et celle des organes intergouvernementaux, soulignant en particulier la nécessité d'arrangements plus simples en matière d'établissement de rapports. On pourrait par exemple envisager que, en ce qui concerne chacune des conférences, un rapport serait établi par l'institution chef de file, avec l'appui du Secrétariat de l'ONU, à l'intention de la commission technique compétente du Conseil économique et social. De même, des rapports fondés sur les travaux des trois équipes spéciales du CAC et du Comité interinstitutions sur l'égalité entre les sexes seraient établis chaque année à l'intention du Conseil, le tout étant coordonné par le Président du Groupe des activités opérationnelles de développement. De cette façon, il serait possible d'établir des rapports sur chacune des conférences concernant la mise en oeuvre globale de celles-ci ainsi que des rapports sur l'assistance offerte par le système aux différents pays.

4. Dans la section consacrée au suivi de la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, le rapport (DP/1997/15) énumérait les mesures prises pour améliorer la collaboration entre le PNUD et les institutions de Bretton Woods. Le PNUD était au courant des nouvelles orientations prises par la direction de la Banque mondiale et espérait que le dialogue avec cette dernière serait renforcé en vue de garantir la complémentarité des travaux des deux organisations et de préciser la division du travail entre elles. L'Administrateur considérait que la coopération technique offerte sous forme de don pour renforcer les capacités de gestion en vue du développement humain durable devait être la responsabilité du PNUD.

5. À propos du suivi de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, l'Administrateur a fait savoir que le PNUD était en train de formuler une stratégie globale de financement. Étant donné le nombre de consultations officielles organisées sur d'autres sujets, il n'avait pas été possible de tenir des consultations sur la stratégie de financement. Il espérait que le document à ce sujet serait disponible à la troisième session ordinaire de 1997, après les débats de la session en cours, les consultations officielles de juin et la session du Conseil économique et social. Les paragraphes 33 et 36 du rapport (DP/1997/15) présentaient très sommairement une stratégie de mobilisation des ressources, qui serait ensuite développée dans le document en question. Les recettes escomptées pour 1997 étaient évaluées à 2 milliards de dollars au total, dont 800 millions environ pour le budget de base. En ce qui concerne la mobilisation globale de ressources, l'objectif était la somme des objectifs des divers cadres de coopération de pays, mais l'essentiel était le budget de base.

L'objectif relatif à la mobilisation des ressources de base qui figurait dans la décision 95/23 du Conseil d'administration, à savoir 3,3 milliards de dollars pour 1997-1999, était à prendre au sérieux. Malgré les réformes, la rationalisation et l'amélioration de la gestion du PNUD, comme indiqué dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, les contributions au budget de base continuaient à diminuer. Pour que le PNUD puisse entreprendre toutes les tâches dont il était chargé et qu'il puisse répondre de façon efficace aux besoins des pays en développement, il fallait que ces contributions augmentent. Le PNUD souhaitait pouvoir compter sur une stratégie de financement caractérisée par une base plus prévisible et plus élevée.

6. Présentant les rapports du FNUAP au Conseil économique et social [DP/FPA/1997/10 (Part V)], le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a déclaré que la coordination des activités opérationnelles était largement considérée comme prioritaire par le système de développement des Nations Unies. À cet égard, le FNUAP continuait à travailler en coopération étroite avec tous ses partenaires pour le développement, par exemple en présidant des équipes interinstitutions sur le suivi des conférences internationales, en participant à des mécanismes tels que le Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP), le CAC et le CCQPO, et en continuant de coopérer étroitement avec d'autres organismes et organisations afin de renforcer le système des coordonnateurs résidents.

7. Le Directeur exécutif adjoint a fait savoir que les relations entre le FNUAP et les institutions de Bretton Woods, ainsi que le financement des activités opérationnelles avaient été traités dans le document à l'étude en prévision de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement devant avoir lieu en 1998. La position du FNUAP concernant le financement de ces activités serait exposée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social. Le Fonds envisageait de nouvelles méthodes de collaboration avec les institutions de Bretton Woods, dans les limites de son mandat. Le rapport traitait aussi d'autres questions, en particulier l'harmonisation des processus de programmation, l'exécution nationale et le renforcement des capacités nationales, et le suivi et l'évolution des programmes du FNUAP.

Observations d'ordre général

8. Des délégations ont remercié de leur introduction l'Administrateur du PNUD ainsi que le Directeur exécutif adjoint du FNUAP et elles se sont félicitées des rapports présentés au Conseil économique et social [DP/1997/15 et DP/FPA/1997/10 (Part V)], qu'elles ont trouvé supérieurs à ceux des années précédentes. Selon certaines délégations, les rapports futurs pourraient faire une plus large place aux problèmes auxquels se heurtaient le PNUD et le FNUAP pour appliquer les résolutions. De même, il serait bon de disposer de davantage d'informations sur les liens avec le processus global de réforme des Nations Unies. Certaines délégations ont noté avec satisfaction que les rapports suivaient une présentation commune à d'autres fonds et programmes et qu'ils faisaient état de progrès réalisés dans le suivi et l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Quelques délégations ont suggéré que les rapports contiennent des recommandations destinées au Conseil concernant l'application des résolutions. Une délégation a demandé des précisions sur les

données figurant dans le rapport du FNUAP en ce qui concerne les opérations dans les différents pays et a appuyé une recommandation du Directeur exécutif tendant à réduire le nombre de rapports et à les rationaliser.

9. Un intervenant, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, a souligné que le Groupe soutenait les efforts faits par le PNUD pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, comme indiqué dans le document DP/1997/15.

Suite donnée aux résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale et à la résolution 1996/42 du Conseil économique et social

10. De nombreux intervenants ont pris note avec satisfaction des observations faites par l'Administrateur concernant cette partie du rapport, en particulier en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents et la volonté de renforcer le partenariat tant au siège qu'au niveau des pays. De nombreux progrès avaient été faits dans ce domaine, y compris touchant l'harmonisation des cycles de programmation et la présentation des budgets. On a demandé que le point soit fait sur la question de l'exécution des programmes, domaine dont beaucoup ont souligné qu'il devait continuer à être l'une des priorités du PNUD. Un intervenant, parlant également au nom d'un autre, a demandé des informations sur les 26 pays qui n'auraient pas harmonisé leurs programmes en 1999. L'augmentation du nombre de programmes faisant l'objet d'une exécution nationale était une bonne chose et les progrès devaient se poursuivre. On s'est félicité de la publication d'un manuel de référence pour les activités opérationnelles. On a aussi soutenu le rôle directeur revenant au PNUD dans le système des coordonnateurs résidents. Des informations supplémentaires ont été demandées concernant la coordination des activités régionales.

11. Il convenait de poursuivre et de développer les efforts faits pour élargir le nombre de coordonnateurs résidents à choisir dans d'autres organismes des Nations Unies. Certains ont demandé que l'Administrateur continue à fournir au Conseil d'administration lors de sessions futures des précisions sur le nombre de coordonnateurs résidents provenant d'organismes autres que le PNUD ainsi que sur le personnel détaché au Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies. De nombreux intervenants ont souligné qu'il convenait de renforcer le système des coordonnateurs résidents et que tous les organismes devaient être pleinement convaincus de la nécessité de cet objectif. Une délégation a fait valoir que les coordonnateurs résidents devaient être impartiaux et fonctionner en coopération avec d'autres éléments du système. Un autre intervenant a demandé de plus amples informations sur le coût de la gestion du système.

12. Plusieurs délégations ont demandé instamment que le PNUD continue de progresser vers l'utilisation de locaux et services communs comme prévu dans la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. De l'avis de certains, le rapport (DP/1997/15) contenait quelques réserves à cet égard. Certains intervenants ont admis qu'il était nécessaire d'envisager au cas par cas la possibilité d'utiliser des locaux et services communs. Une délégation a annoncé qu'elle envisageait un système souple d'affectation de ressources pour promouvoir l'utilisation de locaux communs en 1997. Une autre a demandé de plus amples informations sur l'utilisation de consultants en gestion immobilière par le

Sous-Groupe des locaux et services communs, dont il est question au paragraphe 28. On a demandé si l'harmonisation souffrait de ce que les fonds et programmes utilisent des systèmes d'information différents.

13. On a encouragé une meilleure harmonisation des activités de suivi et d'évaluation.

14. Plusieurs délégations se sont félicitées des activités entreprises par le FNUAP dans les domaines ci-après, comme décrit dans le rapport : harmonisation des cycles et procédures de programmation; exécution nationale et renforcement des capacités nationales; contrôle et évaluation; décentralisation; et harmonisation de la présentation des budgets. On a noté avec satisfaction que la proportion de femmes parmi les administrateurs avait atteint presque 50 %. En ce qui concerne le contrôle et l'évaluation, des délégations se sont félicitées de ce que l'on tire parti des enseignements de l'expérience pour la présentation des programmes de pays. Plusieurs ont noté avec satisfaction que le FNUAP était très favorable au système des coordonnateurs résidents.

15. De nombreuses délégations étaient en faveur de l'utilisation de l'approche-programme et du rôle joué par le Conseil d'administration dans le processus de programmation. Elles ont noté avec satisfaction la décentralisation du pouvoir d'approbation, moyen de renforcer l'efficacité de l'exécution des programmes. Quelques-unes ont demandé quel effet la décentralisation aurait sur les procédures et le rôle du Comité d'examen du Programme.

Suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale

16. Plusieurs délégations espéraient recevoir le document du PNUD sur le financement, qui, selon elles, devait renfermer des informations sur les conséquences de la diminution des contributions au budget de base. De nombreux intervenants voyaient cette tendance avec préoccupation. Plusieurs délégations ont souligné que c'étaient les ressources de base qui assuraient l'équité et l'universalité de l'assistance fournie par le PNUD. Certains intervenants ont évoqué ce qui était à leurs yeux un partage inéquitable des charges entre un très petit nombre de pays donateurs qui faisaient les plus grosses contributions. Les donateurs traditionnels et les donateurs nouveaux devaient être encouragés à contribuer plus généreusement aux ressources de base du PNUD. On a demandé quelle était la nature de la relation, évoquée au paragraphe 37 du document DP/1997/15, entre les ressources de base et les autres ressources. Une délégation, parlant aussi au nom d'une autre délégation, a suggéré qu'on étudie la possibilité de rendre le financement plus prévisible, dans un cycle de trois ans par exemple. D'autres modalités novatrices de financement seraient étudiées avec intérêt. Si certains orateurs se sont déclarés favorables à l'objectif d'un doublement des ressources de base du PNUD, comme il est indiqué dans les propositions pour la gestion du changement, d'autres ont demandé si cet objectif était vraiment viable.

17. Un intervenant a exprimé son appui au principe du partage des coûts avec les gouvernements, qui, selon lui, n'est pas assez examiné dans le document; pour mener un débat valable sur ce principe, il faut disposer d'un complément d'information. La majorité des projets comportant un partage des coûts, dans

son pays, concernent directement le développement humain durable ou la gestion publique.

18. Une délégation a informé le Conseil d'administration qu'on avait demandé, pour 1998, une augmentation du financement du PNUD de 100 millions de dollars par rapport à 1997. Cette délégation voyait dans une utilisation efficace des ressources du PNUD le moyen d'inciter les principaux donateurs à accroître leurs contributions. En particulier, les programmes du PNUD devaient être mieux ciblés, et il fallait réduire au minimum les risques de double emploi avec les activités d'autres organisations. Il faudrait continuer à faire des économies, peut-être en fermant certains bureaux du PNUD.

19. Certains intervenants ont demandé un complément d'information sur les modalités que l'on entendait appliquer pour puiser dans les sources de financement du secteur privé, selon une idée évoquée au paragraphe 36 du document DP/1997/15. Une certaine prudence s'imposait ici, car les capitaux privés se dirigeaient surtout vers un petit nombre de pays.

20. Une délégation a dit que le rôle du PNUD au Sommet de Lyon aurait dû être mentionné dans le document.

21. S'agissant des ressources du FNUAP, de nombreuses délégations se sont félicitées de la teneur du document de séance intitulé "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en 2000" (DP/FPA/1997/CRP.1). Les délégations ont noté que ce document, qui énonçait avec précision les objectifs de mobilisation des ressources, apportait une précieuse contribution à la poursuite de l'examen de cette question et aux possibilités d'accroître les ressources de base consacrées à des activités opérationnelles. Le Conseil d'administration a prié le FNUAP d'affiner la méthode utilisée dans cette étude et de la présenter dans un document officiel à la troisième session ordinaire de 1997. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'augmentation des ressources de programme affectées à l'Afrique en 1996 par rapport à 1995. Une délégation a fait observer que les initiatives proposées par le FNUAP au sujet de la conversion de la dette devraient être examinées en fonction des moyens actuels d'allégement de la dette.

Suite donnée à la résolution 1996/36 du Conseil économique et social et aux décisions prises lors des grandes conférences internationales des Nations Unies, y compris l'exécution des programmes d'action adoptés lors de ces conférences

22. Plusieurs délégations ont marqué leur appui au PNUD pour le travail qu'il accomplissait afin d'appliquer la stratégie exposée dans la publication du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) intitulée "Shaping the 21st Century", et au sujet des liens que cette stratégie entretient avec le cadre intégré pour le suivi des conférences des Nations Unies. Une délégation a souligné l'importance critique des activités menées au niveau des pays, et la nécessité pour le PNUD, coopérant avec les donateurs bilatéraux, de jouer un rôle moteur dans la coordination, au niveau local, des activités de suivi des conférences comme de la stratégie du CAD. Cette délégation a également demandé des informations sur la participation du PNUD au séminaire conjoint de la Banque mondiale, du CAD et des Nations Unies sur les indicateurs, qui se tiendra à Paris les 20 et

21 mai 1997. On a salué le rôle positif joué par le PNUD dans la coordination de la suite donnée aux conférences, tant au sein du CAC qu'au niveau des pays. Le document de séance sur le concept "20/20" (DP/1997/CRP.20) était bienvenu. Il fallait disposer d'un complément d'informations sur la suite donnée au Sommet mondial de l'alimentation. On a demandé à l'Administrateur de présenter par écrit ses propositions pour une amélioration du suivi des conférences dans des instances intergouvernementales.

23. De nombreuses délégations ont salué les activités menées par le FNUAP pour donner suite aux conférences internationales et, en particulier, le rôle que jouait le FNUAP en tant que président de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous. On a également trouvé très positive la participation du FNUAP aux travaux de deux autres équipes spéciales du CAC.

Suite donnée à la résolution 1996/43 du Conseil économique et social

24. Le PNUD a été encouragé à poursuivre sa coopération avec les institutions de Bretton Woods, notamment la Banque mondiale. Plusieurs intervenants ont appuyé l'idée de conclure des accords formels entre le PNUD, d'une part, et la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, d'autre part. Des informations plus détaillées ont été demandées sur la collaboration avec la Banque mondiale dans l'étude de la pauvreté et l'élaboration de stratégies d'élimination de la pauvreté.

25. Plusieurs délégations ont déclaré que le FNUAP devait continuer à renforcer ses liens avec d'autres organisations multilatérales, notamment les institutions de Bretton Woods, et avec des partenaires bilatéraux. En même temps, le Fonds devait continuer à promouvoir et à renforcer la coopération Sud-Sud. La collaboration avec la Banque mondiale au niveau des pays devrait encore être renforcée pour assurer une plus grande cohérence des politiques suivies.

Réponses de l'administration

26. L'Administrateur a d'abord remercié les délégations pour leurs observations puis a répondu aux questions posées. Il a fait observer que le PNUD avait souvent du mal à quantifier l'impact de ses activités et que cette question devait continuer à être analysée. Il accueillerait avec intérêt les vues des organismes d'aide bilatérale sur les moyens de mesurer la relation entre les ressources disponibles et leur impact.

27. Il a évoqué la forte corrélation qui existait entre les réformes menées à l'ONU et au PNUD. Les réformes menées au Siège de l'Organisation des Nations Unies avaient été suivies avec attention et les enseignements dégagés étaient incorporés aux changements proposés par le PNUD. L'Administrateur convenait lui aussi que le système des coordonnateurs résidents devait servir l'ensemble du système. Le PNUD devait de plus en plus s'engager dans l'aide apportée au système.

28. Sur un total de 81 pays, les cycles de programmation des organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques seraient harmonisés en 1999 au plus tard. Bien que 26 programmes ne soient pas encore harmonisés, il a souligné la

volonté du PNUD d'y parvenir. Avec le Cadre général de l'aide au développement, on veillerait à ce que les cycles de programmation soient bien harmonisés.

29. L'Administrateur a souligné que le PNUD souscrivait au principe des locaux communs, et il a fait observer que le passage de la pleine propriété à la location des locaux réduirait la nécessité de faire appel aux services d'agents immobiliers. Pour élargir le recrutement des coordonnateurs résidents, plusieurs autres fonds et programmes ont, à 17 occasions différentes, engagé des ressources. L'Administrateur a mentionné l'absence de réponse aux avis de vacance relatifs à certains postes, qui expliquait l'impossibilité d'accroître le nombre de coordonnateurs résidents potentiels. On a commencé, en avril, à examiner les raisons des différences qui existaient entre les systèmes d'information des différents organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques.

30. L'Administrateur a déclaré que le PNUD contacterait les nouveaux donateurs pour leur demander de contribuer aux ressources de base. Il était assez confiant que certains progrès pourraient être faits à cet égard, mais a souligné qu'on ne pouvait se passer des contributions des donateurs traditionnels. Le PNUD fera preuve de prudence dans l'appel de fonds auprès de sources privées. L'Administrateur a confirmé que le PNUD apporterait une contribution de fond au débat mené au Conseil économique et social sur les modalités novatrices de financement. Il a fait observer que la diminution des contributions de base était liée à la baisse générale du volume de l'aide publique au développement (APD). Mais il fallait accroître la part des Nations Unies dans cette APD. Le PNUD pourrait gérer un volume de ressources double de ce qu'il est actuellement. L'Administrateur accueille avec intérêt l'idée d'un examen officieux, avec le Conseil d'administration, de la question de la mobilisation des ressources. En réponse à la question posée, il a indiqué que l'augmentation des contributions aux ressources de base pouvait effectivement apporter une impulsion aux autres contributions, comme l'indiquait le paragraphe 37 du document. Il a informé le Conseil d'administration qu'il ferait un exposé distinct sur l'exécution des programmes plus tard durant la session. En réponse aux questions posées, l'Administrateur a fait observer que le PNUD avait en effet joué un rôle tant au Sommet de Lyon que dans l'élaboration de la stratégie du CAD. Le Sommet mondial de l'alimentation était la plus récente des grandes conférences, et le suivi en était donc moins avancé que celui des autres conférences. Il a fait observer que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le CAC s'étaient mis d'accord sur la suite qu'il convenait de donner à ce sommet dans le cadre du suivi intégré des grandes conférences.

31. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration), en réponse à une question, a expliqué qu'à l'heure actuelle, les programmes et les sous-programmes et certains projets étaient approuvés par le Comité d'examen des programmes. Le FNUAP s'efforcerait d'assurer une plus grande décentralisation, afin de permettre aux bureaux de pays d'approuver tous les projets ainsi que le détail des sous-programmes. S'agissant de la collaboration avec la Banque mondiale, le Directeur exécutif adjoint a fait observer que cette collaboration était établie de longue date grâce aux travaux menés ensemble au niveau des pays dans l'élaboration des programmes, et que les consultations entre les responsables de la Banque mondiale et les chefs des divisions géographiques du FNUAP, sur les stratégies, ne pouvaient qu'accroître encore la cohérence de

l'action menée en commun. Le FNUAP et la Banque mondiale coopéraient également dans le cadre de la coopération Sud-Sud et du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs. Le FNUAP travaillait avec la Banque mondiale et avec le CAD de l'OCDE à l'élaboration d'indicateurs du développement durable.

32. Le Président a informé le Conseil d'administration que la question de la mobilisation des ressources au PNUD serait reprise lors de consultations officielles qui se tiendraient en juin 1997.

33. Le Conseil d'administration a pris note des rapports au Conseil économique et social de l'Administrateur (DP/1997/15) et du Directeur exécutif [DP/FPA/1997/10 (Part V)] et les observations qu'ils contenaient, et a décidé de les transmettre au Conseil économique et social.
